

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET
DES VALLEES DU HAUT-BEARN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

SÉANCE DU 15 JUIN 2017

Etaient Présents, 53 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Fabienne MENE-SAFFRANE, Jacques NAYA, Daniel LACRAMPE, Maylis DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, André LABARTHE, Marylise GASTON, Jean-Etienne GAILLAT, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Michel CONTOU-CARRERE	à	Evelyne BALLIHAUT
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MÉDARD
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Marc OXIBAR	à	Fabienne MENE-SAFFRANE
	Dominique FOIX	à	Daniel LACRAMPE
	Bernard UTHURRY	à	Marylise GASTON
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
	Jean GASTOU	à	Jean CASABONNE
	Jacques CAZAURANG	à	Michel NOUSSITOU
	Valérie SARTOLOU	à	Maylis DEL PIANTA

<u>Suppléants</u> :	Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Muriel BIOT	suppléante de	Pierre ARTIGUET

Absents : Yvonne COIG (excusée), Joseph LEES (excusé), Alain CAMSUZOU (excusé), Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE (excusé)

REÇU

le 21 JUIN 2017

RAPPORT N° 170615-30-CUL-

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE – ACTIONS COLLECTIVES 2017

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Mme MEDARD expose :

Pour arrêter le programme d'actions collectives 2017 du Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées Béarnaises, le Comité de Pilotage s'est réuni le 20 mars 2017.

Les actions retenues s'articulent autour de 3 axes : organisation, communication et animations.

Il s'agit de la cinquième année de mise en œuvre de la convention décennale passée avec le Ministère de la Culture et destinée notamment à fédérer des acteurs du territoire et à faire connaître le Pays d'Art et d'Histoire Pyrénées béarnaises.

1- Organisation : 4 000 €

- * Participation à des actions nationales liées au label : réunions, séminaire, etc,
- * Acquisition de connaissances :
 - coordination des acteurs du PAH travaillant à la valorisation du patrimoine lié à l'eau (petit patrimoine, hydroélectricité...)
 - participation au projet sur la deuxième Guerre Mondiale, sur le thème du « passage »,
- * Aide et soutien à la conception et à la mise en place de parcours d'interprétation sur le territoire,
- * Poursuite de la mise en réseau d'équipements à caractère muséographique du territoire,
- * Conception d'un programme d'animation thématique UNESCO, chemins de Saint-Jacques de Compostelle : 20 ans de l'inscription en 2018 avec dépôt de candidature auprès de l'Agence de Coordination Inter Régional et la Préfecture de Région Occitanie pour obtenir le label « Chemins de Compostelle, patrimoine mondial – 20 ans »,
- * Formation (2 000 €),
- * Adhésion à l'association Sites et Cités remarquables de France (2 000 €).

2- Faire-savoir : 17 000 €

- * Animation du site Internet et de la newsletter,
- * Développement du partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme 64 pour la valorisation des Villes et Pays d'Art et d'Histoire des Pyrénées-Atlantiques : intégration dans les supports papier, site Internet,
- * Conception et réalisation des documents : programmes périodiques, présentation du Réseau d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine qui servent à faire connaître le Label (4 000 €),
- * Conception d'un ouvrage édité par le Festin (101 sites et Monuments) (13 000 €).

3- Animations : 17 500 €

- * Au niveau du réseau Villes Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) et Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Nouvelle Aquitaine : création et diffusion d'un spectacle « Carnet de voyage au cœur des patrimoines de la Nouvelle Aquitaine » (1 000 €),
- * Les maîtres verriers Mauméjean : conférences, visites, édition d'un Focus fin 2017 (4 500 €),
- * Parcours et découvertes : poursuite de la programmation de parcours et rencontres dans les communes afin de sensibiliser les habitants au patrimoine et à leur cadre de vie (4 000 €),

- * Sensibilisation à la Charte Architecturale et Paysagère (exposition, tables- rondes, guide écrit et en ligne, etc.) (7 000 €),
- * Projet de partenariat avec le Parc National des Pyrénées pour la co-conception et co-réalisation d'animations dans le cadre des 50 ans du Parc (1 000 €).

Le budget prévisionnel des actions collectives 2017 du Pays d'Art et d'Histoire est estimé à 38 500 €.

La participation de l'Etat est estimée à 12 000 € et celle du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques à 6 500 €. Les actions ne seront lancées qu'une fois les plans de financement arrêtés ;

le 21 JUIN 2017

SOUS-PRÉFECTURE
DE ORMAÏRIE

des priorités pourront être définies, si par cas les financements prévisionnels n'étaient pas confirmés.

Par ailleurs, la CCPOVHB assurera la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la mise en œuvre des actions à partir d'une convention de mandat qui sera signée avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) qui inclura par ailleurs les frais de fonctionnement (personnel, déplacements...).

Les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2017.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme d'actions collectives tel que décrit ci-dessus,
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées auprès des partenaires institutionnels (DRAC, CD64),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,
- **ENGAGE** les actions, éventuellement après consultation, et **REGLE** les dépenses afférentes,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2017

Suivent les signatures

Affiché le 21.06.17

Le Président

Daniel LACRAMPE



REÇU

le 21 JUIN 2017

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE